

SPENDESK

CARTE DE DÉBIT D'ENTREPRISE

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Ces conditions générales d'utilisation (« **Conditions** ») et les dispositions de l'annexe (« **Annexe** »), se rapportant à l'utilisation de la Carte de Débit distribuée par Transact Payments Limited (dénommés ensemble le « **Contrat** ») constituent un contrat juridiquement contraignant entre Vous et Transact Payments Limited.

« Vous » ou « Votre » désigne le « Titulaire du Contrat » de la Carte et, lorsque cela s'applique, l'Utilisateur de la Carte au nom du Titulaire du Contrat. « Nous » ou « Notre » désigne Transact Payments Limited, société agréée par la Commission des Services Financiers de Gibraltar, dont le siège social est situé au 6.20 World Trade Center, 6 Bayside Road, Gibraltar, GX11 1AA et qui est enregistrée au numéro 108217 ou désigne le Gestionnaire de Programme en Notre nom.

Il vous sera demandé de confirmer Votre acceptation de ce Contrat au moment de Votre demande de Cartes sur la Plateforme Compte Entreprise. Si Vous refusez d'accepter ce Contrat, Nous ne serons alors pas en mesure de finaliser Votre commande de Cartes. Le Contrat sera régi par les Conditions et Annexe en vigueur qui sont affichés sur le Site Internet et sur la Plateforme Compte Entreprise. En activant votre Compte et/ou en utilisant votre Carte, vous manifestez votre acceptation du Contrat.

Veillez s'il vous plaît lire avec attention les Conditions et Annexe et en conserver une copie pour consultation ultérieure.

1. Définitions et Interprétation

Carte désigne chaque carte de débit plastique ou virtuelle, tel qu'énoncé à l'Annexe, qui Vous est distribuée par Nous conformément à une licence du Système de Paiement, avec un Compte sous-jacent détenant le solde de la carte dans la devise libellée. Les références à la Carte incluent tous les détails, Informations de Sécurité et PIN de la Carte. Les cartes virtuelles ne possèdent pas de code PIN.

Cas d'Insolvabilité : se produit, en ce qui concerne n'importe laquelle des parties, dans le cas où

- a) cette partie adopte une résolution, ou un tribunal rend une ordonnance, ordonnant la liquidation de cette partie (sauf en cas de rétablissement de solvabilité ou de fusion de bonne foi) ;
- b) une ordonnance est donnée pour la nomination d'un administrateur concernant cette partie ou un destinataire, administrateur judiciaire ou gestionnaire administratif nommé pour la totalité ou pour une partie des biens ou de l'entreprise de cette partie ;
- c) cette partie se trouve dans l'incapacité de payer ses dettes au sens de l'article 123 de la loi britannique sur les faillites (*Insolvency Act*) de 1986 ;
- d) tout arrangement volontaire serait proposé à l'égard de cette partie en vertu de l'article 1 de la loi britannique sur les faillites de 1986 ou tout compromis ou arrangement en vertu de la partie 26 de la loi britannique sur les sociétés (*Compagnies Act*) de 2006 ; ou

- e) toute circonstance survenant qui serait l'équivalent des points (a) à (d) ci-dessus en vertu de la législation et jurisprudence concernées et des pratiques applicables à cette partie (lorsque (a) à (d) ci-dessus ne s'appliquent pas à cette partie pour une raison quelconque).

Compte désigne le Compte sous-jacent associé à la Carte.

Devise Libellée a le sens qui lui est donné dans l'Annexe.

Données Personnelles désigne tout détail relatif à l'identité personnelle enregistré concernant l'usage de la Carte et du Compte En Ligne y compris, mais sans toutefois s'y limiter, les détails de l'individu relatifs au : nom, date de naissance, adresse personnelle, adresse email et numéro de téléphone (ligne fixe et/ou mobile). L'ensemble des détails des Données Personnelles que nous traitons peut être retrouvé dans notre Politique de Confidentialité.

Gestionnaire de Programme désigne Cards Prepaid Limited, société constituée et enregistrée au Royaume-Uni sous le numéro 6320929 et dont le siège social est situé au 1 Canada Square, level 42, E14 5AB London, UK.

Informations de Sécurité désigne certaines informations, comportant des informations personnelles, données par Vous au nom de l'Utilisateur de la Carte lors de la demande de Carte et telles qu'elles Nous sont notifiées par Vous de temps à autre.

PIN ou Code PIN désigne le numéro d'identification personnel donné à l'Utilisateur de la Carte afin d'accéder à certains services de la Carte.

Plateforme Compte Entreprise désigne la plateforme en ligne sur laquelle les Cartes peuvent être commandées. L'usage de la Plateforme Compte Entreprise est régulé par un contrat conclu entre le Titulaire du Contrat et le Gestionnaire de Programme.

Service Client désigne le service en charge d'apporter de l'aide au client concernant la Carte tel qu'indiqué également en Annexe.

Services de Carte désigne tout service fourni par Nous ou Nos prestataires de services tiers en relation avec une Carte.

Service SMS désigne un service optionnel utilisé par l'Utilisateur de la Carte pour accomplir certaines transactions (notamment l'activation, la consultation du solde disponible, le blocage ou déblocage de la Carte) par l'envoi d'un message texte SMS. Lorsque c'est disponible, il est possible d'accéder au Service SMS en utilisant le numéro indiqué dans l'Annexe.

Site Internet désigne le site internet mentionné à l'Annexe, où les Utilisateurs de la Carte peuvent accomplir certaines Transactions en rapport avec leur Carte comme l'activation, la consultation des Transactions, la consultation du solde, le blocage ou déblocage ou faire des demandes auprès du Service Client à propos de l'usage de la Carte ou des fonds disponibles.

Spendesk désigne Spendesk S.A.S, société constituée et enregistrée en France sous le numéro 821 893 286 au RCS de Paris et dont le siège social est situé au 9 rue Ambroise Thomas, 75009 Paris France, responsable administratif et technique de la Carte et plus particulièrement en charge du Service Client conformément à l'article 19.2 ci-après.

SVI désigne le serveur vocal interactif autorisant l'Utilisateur de la Carte à effectuer certaines Transactions sur la Carte, comme celles de demander des informations actualisées sur le solde, bloquer ou débloquer la Carte, déclarer la Carte comme étant perdue ou volée et demander de l'aide pour toute demande en rapport avec le fonctionnement de la Carte ou sur les fonds disponibles. Lorsque le SVI est disponible, il est possible d'y accéder en utilisant le numéro indiqué dans l'Annexe.

Système de Paiement a le sens qui lui est donné dans l'Annexe.

Titulaire du Contrat Vous désigne, l'entité morale qui, conformément au contrat de sa Plateforme Compte Entreprise, détient les fonds disponibles pouvant être utilisés par l'Utilisateur de la Carte et à qui les Cartes sont délivrées.

Transaction désigne Votre usage de la Carte pour (i) effectuer un paiement, ou l'achat de biens ou de services auprès d'un Marchand sur internet, par téléphone ou par mail ou (ii) retirer de l'argent d'un distributeur automatique de billets (DAB) ou d'une banque, lorsque cela est autorisé.

Utilisateur de la Carte désigne l'individu à qui une Carte est délivrée et qui est valablement autorisé par Vous à utiliser et à faire usage des fonds détenus sur le Compte sous-jacent détenant le solde du Compte lié à la Carte sujet du présent Contrat et en Votre nom. La législation en vigueur de la Bank of India interdit la délivrance de Cartes aux résidents de l'Inde.

2. Objet de la Carte

- 2.1. Qu'elle soit plastique ou virtuelle, la Carte est une carte de débit qui comporte une fonction de débit immédiat des fonds depuis le Compte sous-jacent et une autorisation systématique. La Carte permet à l'Utilisateur de la Carte d'accéder aux fonds disponibles préalablement chargés sur le Compte sous-jacent. La Carte n'est pas une carte de crédit et tout usage en est limité au montant se trouvant sur le Compte de paiement et à toute autre restriction visée par le présent Contrat.
- 2.2. La Carte est délivrée par Nous à la demande du Titulaire du Contrat et à compter de Notre acceptation de cette demande par le biais de la Plateforme Compte Entreprise. Les Cartes plastiques Vous seront directement envoyées, ou seront directement envoyées aux Utilisateurs de la Carte (conformément à Vos indications) à l'adresse mentionnée sur la demande de commande d'une Carte sur la Plateforme Compte Entreprise.
- 2.3. La Carte peut être utilisée partout dans le monde dès lors que Vous voyez le symbole du Système de Paiement affiché en ligne, et les Cartes plastiques peuvent également être utilisées aux distributeurs automatiques de billets (« DAB ») et marchands, y compris les magasins et restaurants acceptant le Système de Paiement (soumis aux lois et règlements locaux du pays en question), à condition qu'il y ait des fonds disponibles suffisants sur la Carte pour réaliser la Transaction, y compris tous les frais applicables (soumis aux lois et règlements locaux du pays en question).
- 2.4. La Carte reste Notre propriété en tout temps et doit Nous être retournée ou détruite à notre demande. L'usage de la Carte Vous est, ainsi qu'aux Utilisateurs de la Carte, personnel. Vous ne pouvez pas céder Vos droits en vertu de ce Contrat, et il est strictement interdit à l'Utilisateur de la Carte de transférer ou de donner la Carte à toute partie tierce ou d'autoriser toute partie tierce à utiliser la Carte. L'autorisation qui Vous est donnée, et/ou qui est donnée aux Utilisateurs de la Carte de faire usage de la Carte peut être révoquée à tout moment, conformément à l'article 10 ci-dessous.
- 2.5. Le Titulaire du Contrat est responsable de tous les actes et omissions des Utilisateurs de la Carte présumés agir conformément aux activités prévues par ce Contrat. Le Titulaire du Contrat garantit, reconnaît et s'engage à s'assurer que tous les Utilisateurs de Carte connaissent le contenu de ce Contrat et comprennent les obligations relatives à l'usage de la Carte.

3. Utilisation de la Carte

3.1. Activation et Utilisation Générale de la Carte

- 3.1.1. La Carte ne peut être utilisée sans avoir été activée par l'Utilisateur de la Carte dans le délai notifié. Une procédure d'activation sera fournie avec chaque Carte plastique. Vous devez connaître, et Vous assurer que les Utilisateurs de la Carte connaissent et suivent les étapes requises pour l'activation de la Carte plastique et les instructions doivent être suivies. Vous devez seulement distribuer la Carte à l'Utilisateur de la Carte et Vous êtes responsable du respect de ce Contrat par chaque Utilisateur de la Carte le cas échéant.
- 3.1.2. La Carte doit être utilisée par l'Utilisateur de la Carte seulement et expire à la date indiquée sur le devant de la Carte. La Carte ne peut être utilisée après son expiration.
- 3.1.3. Le montant concernant chaque Transaction ainsi que les frais qui y sont associés seront débités du solde du Compte sous-jacent associé à la Carte.
- 3.1.4. Lorsque la Carte est utilisée auprès de certains marchands, y compris les hôtels, restaurants et stations essence, le marchand peut retenir un montant additionnel afin de couvrir les pourboires/gratifications, qui réduisent temporairement le solde disponible sur la Carte.
- 3.1.5. Nous vous recommandons de ne pas utiliser la Carte en tant que : (i) garantie de paiement, par exemple comme dépôt pour les hôtels, croisiéristes ou locations de voiture, puisque de tels marchands peuvent estimer le montant final de la facture et ce montant sera temporairement inaccessible ou impossible à dépenser ou (ii) arrangement pour une facturation périodique puisque tout débit fait à la suite d'un tel arrangement sera considéré comme ayant été autorisé par Vous.
- 3.1.6. Vous reconnaissez accepter un crédit sur la Carte lorsqu'un Utilisateur de la Carte a droit à un remboursement pour toute raison, pour des biens ou services achetés en utilisant la Carte.
- 3.1.7. Nous ne sommes pas tenus de nous assurer que les DAB et terminaux de paiement électronique (« TPE ») acceptent la Carte plastique.
- 3.1.8. Dans le cas des Cartes plastiques, certains TPE, particulièrement ceux situés dans des propriétés mobiles telles que les trains et bateaux, et certaines machines statiques de terminal de paiement telles que celles dans les parcs de stationnement ou sur les routes à péage, ne sont pas connectées en temps réel au réseau d'autorisation du Système de Paiement. Nous n'acceptons aucune responsabilité, et déclinons toute responsabilité quant à l'incapacité des Utilisateurs de la Carte à utiliser leurs Cartes dans ces TPE ou machines.
- 3.1.9. Vous devez vous conformer à toutes les lois et règlements (y compris tout contrôle des changes) concernant la Carte, applicables dans le pays d'achat et/ou d'utilisation.

3.2. Fonds disponibles

- 3.2.1. L'Utilisateur de la Carte devrait vérifier que des fonds suffisants sont disponibles sur le Compte avant de tenter d'effectuer toute Transaction avec la Carte afin d'éviter toute déception ou embarras dans le cas où la Carte serait refusée.
- 3.2.2. Si les fonds sur le Compte sont insuffisants pour permettre de payer une Transaction, la Carte peut être refusée ou le commerçant peut autoriser le paiement du solde par d'autres moyens.
- 3.2.3. La Carte peut seulement être utilisée lorsque le solde du Compte sous-jacent est positif.
- 3.2.4. Dans le cas des Cartes plastiques, les paiements effectués sur certaines machines, telles que les distributeurs automatiques d'essence, génèrent une autorisation préalable qui requiert un montant qui peut être plus élevé que le paiement demandé. Dans ce cas, la demande d'autorisation préalable d'un montant supérieur peut entraîner le refus de la Transaction et du paiement associé. Les Utilisateurs de Carte devraient alors s'assurer que le Compte associé à la Carte dispose des fonds suffisants à hauteur du montant requis par l'autorisation préalable pour les services offerts par ces machines.
- 3.2.5. L'Utilisateur de la Carte peut obtenir certaines informations à propos de la Carte et des Transactions récentes par le biais du Site Internet, en contactant le Service Client par téléphone (disponible vingt-quatre (24) heures par jour, tenu par un SVI puis par un opérateur si cela est nécessaire).

3.3. **Blocage temporaire de la Carte**

- 3.3.1. L'Utilisateur de la Carte et/ou le Titulaire du Contrat peuvent demander à bloquer temporairement la Carte en contactant le Service Client.
- 3.3.2. Vous et/ou l'Utilisateur de la Carte pouvez demander à ce que la Carte soit débloquée à tout moment par le biais de la Plateforme Entreprise ou du Site Internet (selon le cas), en contactant le SVI ou par SMS en utilisant l'information et selon les procédures mises en place dans l'Annexe.
- 3.3.3. La demande de bloquer temporairement une Carte ne saurait remplir l'obligation de l'Utilisateur de la Carte ou du Titulaire du Contrat de Nous informer de la perte, du vol, d'une utilisation erronée ou frauduleuse, suspecté(e) ou avéré(e), de la Carte ou des données qui y sont associées.
- 3.3.4. Lorsque nous bloquons ou suspendons une Carte, Nous sommes tenus de Vous notifier ou de notifier l'Utilisateur de la Carte par email et/ou message texte SMS, si possible avant le blocage ou la suspension, et au plus tard immédiatement après, sauf si Nous considérons que donner une telle information constitue un risque pour la sécurité ou si une loi applicable ne Nous autorise pas à fournir une telle information. L'Utilisateur de la Carte et/ou le Titulaire du Contrat peuvent à tout moment demander à lever le blocage de leur Carte en contactant le Service Client aux coordonnées mentionnées dans l'Annexe, mais la décision de débloquer la Carte ou de reprendre la fourniture de Nos services sera à Notre discrétion.

- 3.4. **Renouvellement de la Carte** : Tout renouvellement de la Carte, le cas échéant, doit être soumis à l'Annexe.

- 3.5. **Remboursement** : Les biens et services payés avec la Carte ne peuvent être remboursés par un commerçant sauf lorsqu'une Transaction préalable d'un montant égal ou supérieur au remboursement demandé a été débitée du Compte par ce commerçant. Si l'Utilisateur de la Carte et le commerçant s'accordent sur un remboursement, le commerçant peut procéder au remboursement par le biais d'un TPE. Les montants crédités sur le Compte par le commerçant au titre du remboursement doivent être disponibles pas plus de 3 (trois) jours après la réception de l'ordre de remboursement. Lorsqu'un montant crédité sur la Carte ne correspond pas à un remboursement, Nous nous réservons le droit de résilier le Contrat.

4. Limites et Frais de la Carte

- 4.1. Les dispositions de Frais et Limites de la Carte sont soulignées dans l'Annexe et s'appliqueront à la Carte.
- 4.2. Des limites de Retrait et/ou de Transaction peuvent s'appliquer à la carte de la manière décrite dans l'Annexe.
- 4.3. Lorsque les frais sont liés à une Transaction résultant d'un service associé sans avoir recours à la Carte, cela sera effectué à condition que des fonds suffisants soient disponibles sur le Compte associé afin de couvrir le coût de la Transaction et les frais, et les frais associés doivent être débités séparément du solde.
- 4.4. À chaque fois que l'Utilisateur de la Carte utilise la Carte, la valeur de la Transaction ainsi que les frais applicables seront débités du Compte. Si la valeur de la Transaction plus les frais applicables excède le solde des fonds disponibles sur le Compte, la Transaction sera alors refusée et les frais applicables seront facturés sur le Compte, conformément aux dispositions de l'Annexe. Ces frais ne peuvent excéder le montant de l'ordre de paiement.

5. Sécurité de la Carte

- 5.1. Les Utilisateurs de la Carte doivent signer l'arrière de la Carte plastique dès qu'ils la reçoivent.
- 5.2. Vous devriez traiter la Carte comme si c'était des espèces. Si elle est perdue ou volée, vous pouvez perdre une partie ou tout l'argent se trouvant sur votre Carte, de la même façon que si vous perdiez des espèces.
- 5.3. Vous devez garder la Carte, les Informations de Sécurité et le PIN (le cas échéant) en sécurité en prenant des mesures appropriées, notamment, mais sans s'y limiter, les suivantes :
- i. ne jamais permettre à quelqu'un d'autre d'utiliser la Carte ou ne jamais partager le PIN ou les Informations de Sécurité avec personne ;
 - ii. ne pas transporter le PIN avec la Carte ou enregistrer le PIN dans un endroit accessible à d'autres personnes ;
 - iii. ne pas interférer avec la piste magnétique ou le circuit intégré de la Carte ;
 - iv. se conformer à toute instruction pertinente que Nous vous donnons à propos de la sécurité de la Carte et du PIN ;
 - v. utiliser seulement des sites internet sécurisés pour effectuer des Transactions en ligne avec la Carte ;

- vi. choisir des mots de passe forts qui mélangent lettres et chiffres pour la gestion du compte en ligne de la Carte ;
 - vii. vérifier les signes d'éventuelles altérations des DAB, par exemple une fausse façade, avant de les utiliser ;
 - viii. déchiqueter toute information personnelle ou Information de Sécurité concernant la Carte qui pourrait être utilisée par un usurpateur d'identité ; et
 - ix. signaler le vol de toute Information de Sécurité concernant la Carte aux organisations concernées afin de les prévenir de potentielles tentatives de vol d'identité en Votre nom.
- 5.4. Il ne Vous sera jamais demandé de fournir votre PIN par téléphone ou par internet afin de payer pour des biens ou services ou pour mener à bien une Transaction. Vous devriez refuser et signaler au Service Client toute requête faite par quiconque Vous demandant de dévoiler votre PIN.
- 5.5. Le PIN peut être désactivé lorsqu'un PIN incorrect est rentré trois (3) fois dans tous les DAB et/ou TPE. Si le PIN est désactivé, veuillez s'il vous plaît vous rendre sur le Site Internet ou contacter le Service Client afin de le réactiver. Il peut y avoir un délai de vingt-quatre (24) heures afin de réactiver Votre PIN.
- 5.6. Vous garantissez, reconnaissez et vous engagez envers Nous à ce que les Transactions que l'Utilisateur de la Carte va réaliser au moyen de la Carte ne sont en contradiction avec aucune loi applicable et Vous et l'Utilisateur de la Carte devez être à tout moment en conformité avec les lois applicables concernant le respect de Vos obligations en vertu de ce Contrat.
- 5.7. L'Utilisateur de la Carte doit obtenir un reçu pour toute Transaction effectuée avec la Carte. L'Utilisateur de la Carte doit conserver ses reçus afin de confirmer ses Transactions.
- 5.8. Les Utilisateurs de la Carte ne doivent en aucun cas Nous envoyer, ou envoyer à une partie tierce, leur Carte activée par voie postale ou par toute autre moyen de livraison non sécurisé.
- 5.9. Les informations envoyées par internet peuvent ne pas être en totale sécurité. Internet et les systèmes en ligne ne sont pas contrôlés ou possédés par Nous, ainsi Nous ne pouvons garantir qu'ils seront sécurisés et qu'ils fonctionneront en tout temps et Nous n'acceptons aucune responsabilité en cas d'indisponibilité ou d'interruption.

6. Autorisation des Transactions

- 6.1. Vous devrez donner votre consentement lors de chaque Transaction afin que nous puissions en vérifier son authenticité, le cas échéant, par a) l'utilisation de votre PIN ou autre code de sécurité qui vous est propre ; b) la signature d'un reçu ; c) la fourniture d'information sur la Carte et/ou la fourniture de tout autre information personnelle à propos de vous et/ou de votre Carte. Après avoir donné votre consentement pour la Transaction, celle-ci sera considérée comme étant autorisée.
- 6.2. Si l'Ordre de Paiement est reçu après 16h00 un Jour Ouvrable, il sera alors considéré comme étant reçu au Jour Ouvrable suivant.

- 6.3. Une fois que Vous avez autorisé une Transaction, celle-ci ne peut plus être révoquée et le moment de réception de l'Ordre de Paiement est lorsque nous le recevons.
- 6.4. Votre possibilité d'utiliser ou d'accéder à la Carte peut occasionnellement être suspendue, par exemple lorsque nous devons procéder à la maintenance de nos systèmes ou sites internet. Veuillez s'il vous plaît contacter le Service Client afin de nous signaler tout problème que vous pourriez rencontrer en utilisant votre Carte ou votre Compte et nous nous efforcerons de les résoudre aussi vite que possible.

7. Perte, vol et utilisation erronée des Cartes

- 7.1. Si la Carte est perdue, volée, mal utilisée ou susceptible d'être mal utilisée par une partie tierce ou si Vous ou l'Utilisateur de la Carte soupçonnez que quelqu'un d'autre a connaissance du PIN associé ou des Informations de Sécurité ou a effectué une Transaction non-autorisée, Vous devez cesser d'utiliser la Carte et le signaler directement au Service Client le plus vite possible après avoir pris connaissance de la perte, du vol ou de l'utilisation erronée ou non-autorisée de la Carte. La Carte doit être suspendue à compter de votre signalement afin d'éviter de nouvelles pertes, conformément à cet article.
- 7.2. Nous pouvons également suspendre une Carte avec ou sans préavis si nous soupçonnons que la Carte, le PIN ou tout autre Information de Sécurité liée à la Carte a été, ou est en mesure d'être, mal utilisé ; si des Transactions sont réputées être suspectes et/ou identifiées comme étant frauduleuses ; si Nous avons des raisons de croire que Vous avez manqué à une disposition importante de ces Conditions ou si Vous avez manqué de manière répétée à une disposition ou condition sans y remédier, ou si Nous soupçonnons une utilisation illégale de la Carte.
- 7.3. Il Vous sera demandé et/ou il sera demandé l'Utilisateur de la Carte de Nous confirmer par écrit les détails relatifs à la perte, au vol ou à la mauvaise utilisation.
- 7.4. Il peut Vous être demandé et/ou il peut être demandé à l'Utilisateur de la Carte de Nous aider, d'aider nos représentants ou la police si la Carte a été volée ou si Nous soupçonnons une mauvaise utilisation de la Carte.
- 7.5. Des Cartes de Remplacement seront envoyées à l'adresse la plus récemment donnée et pourront être soumises à des frais tel qu'indiqué dans l'Annexe.
- 7.6. Si une Carte signalée comme étant perdue est ultérieurement retrouvée, elle ne doit pas être utilisée à moins d'avoir d'abord contacté le Service Client et obtenu leur accord.

8. Notre responsabilité envers Vous

- 8.1. Nous ne serons pas responsables envers vous concernant les pertes que Vous ou l'Utilisateur de la Carte pouvez subir en relation avec ou résultant de la Carte, à l'exception des cas où ces pertes sont dues à un manquement au Contrat de Notre part ou à Notre négligence. De plus, Nous ne serons pas responsables des litiges relatifs à la qualité des biens ou services achetés à un commerçant ayant accepté une Carte ou pour tout frais supplémentaire facturé par l'opérateur du TPE ou du DAB (par exemple quand on Vous propose le service de change dynamique au point de vente). Notamment, Nous ne serons pas responsable d'une perte due à : (i) toute défaillance due à des événements raisonnablement hors de Notre contrôle ; (ii) toute défaillance du système ou conflit de travail hors de Notre contrôle ; (iii) tout DAB ou

commerçant qui refuse ou qui ne peut pas accepter la Carte ; (iv) la façon dont un refus d'accepter la Carte Vous est communiqué ; (v) Votre manquement à une loi monétaire ; (vi) Notre intervention requise par un gouvernement, une loi fédérale ou étatique ou un règlement ou une décision judiciaire ; ou (vii) n'importe quoi étant spécifiquement exclu ou restreint au sein de ce Contrat.

8.2. Sauf obligation contraire imposée par la loi, nous ne sommes pas responsables des pertes ou dommages directement ou indirectement subis par vous à la suite de votre utilisation totale ou partielle de la Carte, ou de votre impossibilité de l'utiliser, ou de l'utilisation de votre Carte par une partie tierce (y compris les Transactions frauduleuses ou non-autorisées et rétrofacturations infructueuses ultérieures).

8.3. Vous acceptez de Nous indemniser pour toutes les actions, réclamations, coûts, dommages, demandes, dépenses, responsabilités, pertes et poursuites que Nous engageons directement ou indirectement ou qui sont intentées contre Nous dans le cas où Vous avez agi de manière frauduleuse, avez été négligent ou avez utilisé la Carte ou les services que Nous Vous avons fourni de la mauvaise manière.

9. Résiliation de ce Contrat

9.1. Ce contrat reste effectif jusqu'à la résiliation de votre contrat de Plateforme Compte.

9.2. Le Contrat peut être résilié à tout moment par le Titulaire du Contrat par l'envoi d'un préavis écrit de 30 jours au Service Client.

9.3. Des frais de résiliation peuvent être déduits des fonds disponibles sur le Compte conformément à l'Annexe.

9.4. Après expiration de votre Carte plastique, ou si elle a été retrouvée après l'avoir déclarée perdue ou volée, vous devez la détruire en la découpant en deux le long de la piste magnétique.

10. Motifs de Résiliation

10.1. Nous nous réservons le droit, à tout moment et sans notification préalable, à Notre discrétion, de résilier le Contrat, de bloquer ou de suspendre l'utilisation de la Carte et/ou d'exiger la restitution de la Carte lorsqu'une des situations suivantes se produit :

- i. La Carte plastique n'a pas été activée au cours de la période d'activation notifiée ;
- ii. Nous avons des raisons de soupçonner que la sécurité de la Carte a été compromise de quelque façon que ce soit ;
- iii. la Carte est utilisée, ou nous avons des raisons de soupçonner que la Carte a été utilisée, afin d'effectuer une ou plusieurs Transactions qui enfreignent une loi applicable ou les dispositions de ce Contrat ou Vous enfreignez une des dispositions principales ou vous enfreignez de manière répétée l'une des dispositions sans rectifier cette défaillance ;
- iv. dans le cas où Vous ou l'Utilisateur de la Carte prenez part à une activité frauduleuse avérée ou à une tentative d'activité frauduleuse ou si Nous avons des raisons de soupçonner que Vous ou l'Utilisateur de la Carte l'avez fait ;

- v. Vous n'avez pas fourni les Données Personnelles qui nous étaient nécessaires afin de respecter nos obligations légales en tant qu'émetteur de monnaie électronique et pour honorer ce Contrat ;
 - vi. en cas de défaut de paiement de frais annuels ou autres applicables, tel qu'indiqué dans l'Annexe ; ou
 - vii. Vous subissez un cas d'insolvabilité ou Vous cessez ou menacez de cesser d'exercer Vos activités.
- 10.2. En vertu de l'article 3.3, Nous devons lever le blocage de la Carte dès que possible après Nous être assuré, de façon raisonnable, que les raisons ayant entraîné son blocage ou sa suspension n'existent plus. Si les circonstances justifiant le blocage ou la suspension de la Carte se maintiennent pendant 1 mois, Nous pouvons résilier le Contrat.
- 10.3. Toute résiliation ou expiration du Contrat, quelle qu'en soit la cause, se fait sans porter atteinte aux obligations ou aux droits de chacune des parties qui peuvent être accumulés avant la résiliation ou l'expiration et n'affecte pas les dispositions de ce Contrat qui prévoyaient expressément ou non de produire leurs effets, ou de continuer à produire leurs effets, après la résiliation ou l'expiration.
- 10.4. Le Titulaire du Contrat sera responsable de la notification de tous les Utilisateurs de Cartes de la résiliation du Contrat.

11. Pénalités

- 11.1. En plus de ces actions constitutives d'un manquement aux dispositions de ce Contrat, toute utilisation illégale ou frauduleuse de la Carte par Vous ou par l'Utilisateur de la Carte, ou le simple fait d'en avoir connaissance, peut être signalé à la police ou à toute autre autorité réglementaire concernée.
- 11.2. Vous êtes responsable envers Nous de toutes les pertes, frais et autres dépenses que Nous avons engagées dans le cadre du recouvrement, de l'annulation ou de l'inversion des Transactions résultant de la mauvaise utilisation de la Carte par Vous ou par l'Utilisateur de la Carte ou pour les cas de manquement à une disposition importante ou manquement répété à l'une des dispositions de ce Contrat sans rectifier cette défaillance.

12. Confidentialité et Protection des Données

- 12.1. TPL est le Gestionnaire des Données de vos Données Personnelles en lien avec la commande de cette Carte et son utilisation et il collectera certaines informations à propos de l'acheteur et des utilisateurs de la Carte afin de gérer le programme de Carte. Le fait de fournir vos Données Personnelles et notre traitement de ces données nous est nécessaire à tous les deux afin de mener à bien nos obligations en vertu de ce Contrat. Parfois, le traitement peut être nécessaire pour nous permettre de prendre certaines mesures, à votre demande, avant de conclure ce Contrat. Si vous ne fournissez pas les Données Personnelles que nous demandons, nous prendrons des mesures pour mettre fin à ce Contrat conformément à l'article 10.1(vi) ci-dessus.
- 12.2. Nous gérons et protégerons vos Données Personnelles conformément aux lois applicables relatives à la protection des données. Pour des informations complètes et détaillées sur comment et pourquoi nous collectons des informations personnelles à propos de vous,

comment nous nous en servons et les conditions dans lesquelles nous pouvons les divulguer, veuillez s'il vous plaît vous référer à notre [Politique de Confidentialité](#) qui est mise à votre disposition au moment de la collecte de vos Données Personnelles.

13. Modifications du Contrat

- 13.1. Nous pouvons, à Notre discrétion, modifier ce Contrat à tout moment.
- 13.2. Nous devons Vous donner un préavis de 2 mois par voie postale ou par email avant d'effectuer le changement, à moins qu'il ne soit requis par une loi, un règlement ou une règle du Système de Paiement que le changement soit mis en place plus tôt, ou si le changement est relatif à une modification du taux de change. La version de ce Contrat mise à disposition sur le Site Internet et sur la Plateforme Compte Entreprise à tout moment constitue la version en vigueur et rend obsolètes toutes les versions précédentes. Vous reconnaissez que le Site Internet et/ou la Plateforme Compte Entreprise devraient être consultés régulièrement.
- 13.3. Si vous n'acceptez pas les changements Vous devez résilier le Contrat conformément aux dispositions de ce Contrat. Si vous ne le faite pas, Nous supposerons que Vous avez accepté le changement et celui-ci sera mis en place à l'expiration du délai de préavis.

14. Garantie

- 14.1. Nous remplacerons à tout moment une Carte signalée comme étant défectueuse. Le produit défectueux doit Nous être retourné en l'état par lettre recommandée. Les frais postaux seront remboursés en étant rajoutés à Votre Compte s'il est avéré que le produit est défectueux après avoir été contrôlé par Nos techniciens.
- 14.2. Si Notre contrôle d'une Carte retournée signalée par Vous ou par l'Utilisateur de la Carte comme étant défectueuse s'avère prouver que ce signalement est incorrect, la Carte Vous sera alors retournée ou elle sera retournée à l'Utilisateur de la Carte et Nous pourrons appliquer des frais de dossier au Compte, qui seront déduits des fonds disponibles conformément à l'Annexe.

15. Limitations

- 15.1. La garantie telle que définie ci-dessus ne sera pas applicable si :
- la Carte est utilisée de manière à enfreindre une disposition importante ou à enfreindre de manière répétée une disposition de ce Contrat ; ou
 - vous n'avez pas fait preuve de diligence raisonnable concernant la conservation et/ou l'entretien de la Carte (y compris en évitant l'exposition prolongée au soleil direct, l'exposition à l'eau ou à une forte humidité et le contact répété avec des objets métalliques tels que des clés).

16. Généralités

- 16.1. Rien dans ce Contrat ne confère à une partie tierce un quelconque bénéfice en vertu de ce Contrat, ou droit de s'en prévaloir.

- 16.2. Nous pouvons céder certains de Nos droits et obligations en vertu de ce Contrat à toute autre personne ou entreprise, à condition que cette partie respecte ses obligations envers Vous au titre des présentes.
- 16.3. Nous pouvons vous contacter par lettre ou par email, au moyen des coordonnées que Vous avez mentionnées sur la Plateforme Compte Entreprise.

17. Réclamations

- 17.1. Le programme de Carte est géré par Spendesk. Si vous souhaitez nous contacter ou nous adresser une réclamation concernant l'un des éléments de notre service, veuillez s'il vous plaît contacter le Service Client.
- 17.2. Si vous n'êtes pas satisfait par une réponse apportée par notre équipe du Service Client, vous pouvez porter votre réclamation au Service Réclamations de Transact Payments Limited au complaints@transactpaymentslimited.com.
- 17.3. Nous mettrons tout en œuvre pour trouver une solution à votre réclamation ; si nous sommes incapables de résoudre votre problème à votre entière satisfaction, nous vous expliquerons le raisonnement poursuivi pour arriver à cette décision.
- 17.4. Dans l'éventualité peu probable où nous serions incapables de résoudre votre problème, vous pouvez renvoyer votre réclamation à la Commission des Services Financiers de Gibraltar au : Payment Services Team, Financial Services Commission, PO Box 940, Suite 3 Ground Floor, Atlantic Suites, Europort Avenue, Gibraltar ou par email au psdcomplaints@fsc.gi. Les coordonnées de la Commission des Services Financiers de Gibraltar sont disponibles au <http://www.fsc.gi/fsc/home.htm>.

18. Loi, Juridiction et Langue

- 18.1. Ce Contrat et tout litige en découlant sont exclusivement gouvernés et interprétés conformément aux lois de Gibraltar et sujets à la compétence exclusive des cours de Gibraltar.
- 18.2. La version anglaise de ce Contrat et de toutes les communications et du contenu du Site Internet prévaudra sur toute autre version pouvant être émise à l'occasion dans une autre langue.

19. L'Émetteur de la Carte et le Fournisseur de Service de la Carte

- 19.1. Votre Carte est un produit de monnaie électronique émis par Transact Payments Limited conformément à son agrément par le Système de Paiement.
- 19.2. Spendesk SAS gère et fournit le service de la Carte en Notre nom et est à votre disposition pour Vous assister dans toutes Vos demandes et réclamations.

20. Indemnisation

20.1. La Carte est un produit de monnaie électronique et non un dépôt ou un crédit ou un produit bancaire et, ainsi il n'est pas régulé par le Système de Sécurité des Dépôts de Gibraltar. Cependant, Nous sauvegarderons vos fonds afin qu'ils soient protégés conformément à la loi applicable si nous devenons insolvable.